



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



*Secrétariat Inter - Régional Grand Centre
(Bourgogne – Centre - Champagne Ardennes)*

Courriel: srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com

Correspondance: SNPES-PJJ/FSU - STEMOI 25/27 rue de Mulhouse 21000 DIJON

Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)

Compte-rendu syndical du CTIR Grand Centre du 19 février 2015 à la DIR de Dijon

Les élections professionnelles se sont tenues le 4 décembre 2014 dans l'ensemble de la Fonction Publique. Elles ont permis le renouvellement de l'ensemble des instances de représentations des personnels notamment dans notre inter-région PJJ, le Comité Technique Inter Régional (CTIR). Il est présidé par la DIR et regroupe 10 représentants élus par vos soins. **Depuis les dernières élections, il est composé comme suit : 5 élus SNPES-PJJ/FSU, 2 de la CGT-PJJ, 2 du SPJJ-UNSA et 1 de la CFDT.**

Pour mémoire, **le CTIR est compétent pour tout ce qui concerne la PJJ dans notre inter-région** : questions d'organisation de services et des territoires, moyens budgétaires (BOP) et humains (PAE), immobilier (achat, location, travaux,...), dispositif partenarial dont le SAH, la formation continue en lien avec le PTF et la question de l'accueil des stagiaires sur les services, les conditions de travail et l'articulation avec les autres instances en charge de ce thème (ORSCT, médecine de prévention et CHSCT),... **Il a un rôle consultatif.** Les points portés à l'Ordre du Jour de ses séances sont proposés par l'administration ou par les organisations syndicales représentatives y siégeant.

Le 19 février avait lieu le premier CTIR de 2015. L'administration proposait la présentation du Budget 2015 et de faire une information sur la structuration juridique des services. **Le SNPES-PJJ/FSU a demandé que soit rajouté un point spécifique sur la situation du territoire 10/52 (fermeture annoncée de l'UEMO de Saint-Dizier et inter-départementalisation des services dont le STEMOI) et un point d'information sur le devenir du CEF d'Autun (fermé sur demande de la DPJJ à l'automne 2014 pour graves dysfonctionnements et maltraitance sur les enfants pris en charge).**

3 des organisations présentes ont lu une déclaration liminaire dont la notre, en voici le contenu ci-joint:

« Dijon, le 19 février 2015

Madame la Présidente,

nous avons reçu vos vœux. Nous vous présentons à notre tour nos meilleurs vœux pour vous et ceux qui vous sont chers pour cette année qui démarre.

Nous présentons également nos vœux à l'ensemble des agents de la région, en remerciant en particulier ceux qui ont voté pour le SNPES-PJJ/FSU et qui l'ont confirmé comme première organisation syndicale régionale pour les 4 ans à venir.

Pour ce qui concerne l'état du service public de la PJJ, la qualité de la prise en charge des jeunes et des familles, de nos services, les conditions de travail des agents nous souhaiterions pouvoir faire les mêmes vœux. Néanmoins, cela nous semble difficile à la vue de l'état de la PJJ Grand Centre en ce début d'année.

Sur les moyens, il aura fallu qu'un événement malheureux se passe à Paris en janvier, pour que le gouvernement se rende compte de l'utilité de la pluridisciplinarité dans les services de la PJJ. La création de postes de psychologues en grand nombre est une bonne nouvelle mais qu'en est-il des conditions de travail des autres corps qui prennent en charge les jeunes (nombre d'agents, normes de travail, empilement de missions): éducateurs, ASS, personnels techniques et administratifs, cadres de terrain?

Sur l'immobilier, de nombreux établissements de Milieu Ouvert ou d'Hébergement accueillent les jeunes dans des conditions indécentes voire dangereuses, que fait l'administration pour résoudre ce problème?

On ferme des unités comme Saint-Dizier, on réduit le nombre de véhicules comme les budgets pédagogiques des jeunes. Comment allons-nous pouvoir faire notre travail correctement en 2015?

Concernant le dialogue social, nous vous avons fait part de notre disponibilité pour partir sur des bases constructives dans notre région: quand cela sera-t-il possible? Au vu de la méthode déployée dans le 10/52 par exemple, nous voulons vous faire part de notre inquiétude sur ce que vous entendez par dialogue social.

Le SNPES-PJJ/FSU reste disponible pour des rencontres constructives pour les agents, les services et la PJJ mais nous vous annonçons que nous ne perdrons pas notre temps dans des instances dont la seule utilité est de remplir le bilan social de l'administration, bref du bavardage sans valeur ajouté pour ce qui est l'essentiel : nos missions éducatives aux services des plus fragiles.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU : Philippe AYMARD, Hélène FRISCHETEAU, Christine MUNIER, Françoise DUCROT RAFFARD et Éric SAENZ,»

BOP 2015:

- Il ressort des échanges avec l'administration que nous sommes toujours dans un contexte de restrictions d'emplois et de moyens. Il nous est précisé que néanmoins les budgets de fonctionnement des services devraient être globalement maintenus en 2015 pour la première fois depuis plusieurs années (sous réserve d'activité mais est-il encore besoin de le préciser!) donc «la situation n'empirera pas» pour reprendre les termes de l'administration. Sur la question immobilière, la DIR est en train de récupérer des crédits auprès des Préfectures. Mme STISSI nous rassure en nous expliquant que le coût du déménagement de St Dizier à Chaumont est pris sur l'enveloppe de la DIR.
- Par contre des secteurs seront impactés par des baisses de moyens sur notre inter-région: l'informatique, le SAH en Ordonnance de 1945 simple (hors CER, CEF, MJIE et réparation) et le parc automobile.
- Sur le placement dans l'Habilité :l'administration souligne que les budgets alloués aux DT pour des placements en SAH sont sous-utilisées. Le SNPES-PJJ/FSU défend le maintien des possibilités de placement hors SP, notamment pour des situations éducatives qui ne correspondent pas aux établissements PJJ. Nous leur avons rappelé que l'interruption de possibilité de placer depuis 2012 a créé une fracture entre notre institution et le SAH, dont une bonne partie s'est tournée vers les Conseils Généraux. Par ailleurs, deux projets sont confirmés dans leur existence dans le 28: l'ISEMA (établissement médico-éducatif) et DEVENIR (lieu de vie accueillant des jeunes auteurs d'agression sexuelle).
- Sur la question des véhicules: partout les équipes ont fait remonter à notre syndicat leur mécontentement de se voir retirer des VA. Par ailleurs, quand les véhicules sont remplacés, ils le sont par des véhicules peu adaptés aux trajets longs que les agents sont amenés à faire dans nos départements ruraux. Nous avons demandé à l'administration de communiquer un état du parc automobile et de son évolution sur l'ensemble des territoires.
- Le PAE de notre région est en légère baisse par rapport à 2014 de moins 5,7 avec 691,9 ETPT. Il y aurait des postes en surnombre dans les UEAJ (notre région est « sur-dotée » par rapport à d'autres en terme d'équipement!) par rapport au cahier des charges. L'administration souhaite maintenir l'existant mais cela va nécessiter une augmentation des prises en charge. Le SNPES-PJJ/FSU s'inquiète de cette vision essentiellement comptable de l'activité d'insertion. Nous serons particulièrement vigilants pour défendre la qualité des prises en

charge et les conditions de travail de nos collègues. Concernant l'hébergement diversifié, le dispositif qui était potentiellement menacé par son taux relativement bas de remplissage lors du précédent BOP, semble consolidé pour 2015. Notre région se voit par ailleurs dotée de 3 ETPT supplémentaires pour les CEF. L'intervention en QM par contre perd des moyens. On passe d'une norme de prise en charge de 1 éducateur pour 4 jeunes à 1 pour 5 (-2,8 ETPT).

- Sur l'insertion toujours: l'administration veut étendre le maillage territorial pour prendre en charge les jeunes. Elle compte lancer des expérimentations sur Auxerre et Bourges notamment. Le SNPES-PJJ/FSU a fait part de son accord sur le fait de développer les moyens de prise en charge des jeunes en matière d'insertion. Nous sommes sceptiques sur des expériences menées sans moyens nouveaux. Nous avons demandé à la DIR de mener des consultations en amont auprès des agents et de leurs représentants sur ces projets. Pour les UEAJ ayant une capacité de 36 places, la DIR parle de 2 ½ ETP. Le problème étant certains UEAJ sont sur plusieurs sites, comment organiser cette mission avec ce nombre de personnels ?

- Concernant les prises en charge au civil: le SNPES-PJJ/FSU a interpellé l'administration pour savoir si au delà des effets d'annonce, liés à la note d'orientation, des moyens étaient affectés à ces prises en charge. La DIR nous a répondu que 3 ETPT étaient fléchés «civil» sur l'inter-région et que ces postes allaient être répartis entre les DT. Nous sommes encore très loin d'un retour au civil! Les critères de prise en charge sont extrêmement restrictifs (avis préalable des DT et non comptabilisation dans l'activité d'une UEMO si un magistrat passe outre l'avis de la PJJ). Par contre les hébergements type EPE pourraient théoriquement à nouveau accueillir au civil.

- Moyens en ETPT affectés hors PAE, suite aux attentats de Paris: la PJJ s'est vue affecter des moyens humains dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation pour créer des postes de référents laïcité/citoyenneté en DT et DIR et des postes d'éducateurs. Mais de façon plus notable, il va être créé 82 postes de psychologues.
Alors que cela fait des années que notre organisation demande des postes de psychologues dans tous les services pour faire vivre la pluridisciplinarité sans succès, il aura fallu les attentats de janvier pour que le gouvernement agisse et crée des postes. Les majorités passent mais nous connaissons toujours la politique de l'émotion.
Le SNPES-PJJ/FSU a demandé à l'administration quels seraient les moyens affectés à notre région et leur ventilation. Il y a 4,5 ETP qui sont répartis sur les 7 UEHC et les 2 UEHD du grand centre et 2 ETP répartis entre les STEMOS de Tours et Reims (priorité aux STEMOS ayant

un QM). Des contractuels seront recrutés en attendant que les postes soient pourvus par des titulaires soit à la mobilité soit par concours.

Les référents font l'objet d'un recrutement sur profil de poste. Le SNPES-PJJ/FSU sera particulièrement attentif à ce que nos missions éducatives ne soient pas dévoyées dans les mois à venir sur ce terrain. Ces référents laïcité sont au nombre de 69 avec des postes en DT mais aussi en DIR. Une circulaire sur la laïcité est en cours de rédaction et devrait paraître mi mars 2015. Ils auraient vocation à soutenir des équipes sur des situations particulières. Sur la DIR Centre, 6 mineurs sont «repérés» pour l'instant. Il y en aurait 50 environ au niveau national. La fiche de poste des référents reste à établir et à définir, notamment quant à leur participation à des instances avec les préfetures, cette mission relevant pour l'instant des RPI ou DTA. Pour les référents laïcité en DIR, peuvent postuler: des attachés ou DS. Pour les postes en DT: peuvent postuler des CSE, psychologues ou PT.

En outre, 18 postes d'éducateurs «volants» vont être créés sur l'ensemble du territoire et répartis par l'AC.

STRUCTURATION JURIDIQUE DES SERVICES – SITUATION 10/52

- Le Milieu Ouvert : Le SNPES-PJJ/FSU a demandé à ce que la situation du territoire soit mise à l'ordre du jour du premier CTIR de l'année, en particulier la restructuration des 2 STEMOS Aube et Haute Marne. En effet, alors que lors des débats du dernier trimestre 2014 en CTT et CTIR et après la mobilisation des agents fin 2013, la position de l'administration laissait espérer le maintien de l'existant en terme de services et de postes (texte de structuration présenté par la DIR), la PJJ a fait volte face en décembre.

Nous avons eu écho qu'un revirement de position avait été acté par la DPJJ en fin 2014: fermeture de l'UEMO de Saint-Dizier sous condition de mener la concertation avec les partenaires et de maintenir les moyens dévolus au suivi des jeunes sur la Haute Marne. Les personnels ont appris la nouvelle en février pour une fermeture prévue au premier septembre. Les organisations syndicales n'ont pas été informées avant la mi-février alors que «la messe était dite» et les changements actés dans la circulaire mobilité. La DPJJ vient seulement de répondre le 17 mars au courrier que le BN du SNPES-PJJ/FSU lui avait adressé mi-décembre, lui demandant d'étudier la question sérieusement ! Donc Saint-Dizier fermera bien, semble-t-il. L'émotion est grande sur le territoire parmi nos collègues qui vivent cela comme un plan social, les élus locaux et nos partenaires (magistrats, préfecture, CG 52,...).

L'administration habille cet oukase par des propos qui se veulent rassurants: « A Saint-Dizier, la PJJ ne va pas se désinvestir du partenariat, on ne ferme pas de service, on fusionne deux unités ; on ne ferme pas de poste, on les déménage juste et on en crée même... ». Les agents de St Dizier auront droit à une prime de déménagement de 8 000 euros. Les personnels déjà en poste qui vont intégrer l'UEAJ seront prioritaires, même si les postes vont apparaître à la CAP.

Sur le fond, ce qui est finalement et réellement pris en compte c'est l'activité chiffrée du département et la perspective d'ouvrir une UEAJ territoriale. A aucun moment, il n'est tenu compte de la réalité de nos départements ruraux, des distances de plus en plus longues, de l'absence de moyens de transport pour les familles pour venir aux rendez-vous, de la pauvreté du bassin de Saint-Dizier et de la présence d'une des premières ZSP de France,... et de la vie des collègues « déménagés ». Même à ce niveau, la vision étriquée du chiffre de la fusion des unités et du déménagement des postes fait que les agents ne vont se voir proposer qu'une prime minimum et aucun poste ciblé redéploiement : ou ils suivent leur poste ou ils font une simple mobilité !

Le SNPES-PJJ/FSU va évidemment continuer de défendre le maintien d'un service public de proximité au niveau du Milieu Ouvert à Saint-Dizier comme dans les autres départements ou des petites unités pourraient être aussi visées. Nous allons défendre les collègues concernées au niveau des CAP ainsi que pour le régime de prime. Nous serons également particulièrement vigilant sur le projet de service que l'administration travaille et devra présenter au CTT 10/52 et au CTIR.

- l'Insertion : d'une bonne idée de départ, remettre l'insertion au cœur des missions de la PJJ 10/52, on arrive à un projet improbable. En effet, la direction de la PJJ avait fermé l'UEAJ de Troyes en 2009 laissant le territoire sans véritable dispositif. Il était resté deux implantations (atelier savoir fer à Saint-Dizier et restaurant pédagogique à Chaumont) sur la Haute Marne mais sans les moyens pérennes d'une unité complète. Le SNPES-PJJ/FSU était donc favorable à l'idée quand l'administration a rouvert ce chantier. Néanmoins, il est difficile d'être ambitieux à moyen constant. On se retrouve avec un avant-projet d'UEAJ territoriale à cheval sur deux départements et 3 sites: l'administration à Troyes (postes de RUE + AA qui proviennent de la fermeture de Saint-Dizier) avec un binôme PT + éducateur par site, soit + 3ETPT. Faire équipe dans ce contexte et mailler les partenariats va relever du talent de funambule. Nous continuerons de défendre la nécessité d'avoir une unité par département, seule construction à même de répondre aux besoins en s'articulant avec les UEMO et l'EPE.

CEF HABILITE d'AUTUN (71)

Le CEF d'Autun, géré par la Sauvegarde de l'Enfance 71 a été fermé sur demande de la DPJJ pendant trois mois puis pour une nouvelle prolongation de deux mois. Il était fait état dans la lettre de la DPJJ de suspicions graves de maltraitance sur les jeunes et de graves dysfonctionnements dans l'institution. Le SNPES-PJJ/FSU avait alerté à plusieurs reprises ces dernières années l'administration sur les dysfonctionnements de ce service: recrutement de personnels non formés, rotation de l'équipe, règlement de fonctionnement comportementaliste,... sans que nos remarques soient sérieusement étudiées. Nous avons demandé à l'administration lors de ce CTIR d'avoir des informations sur le travail qu'elle nous dit avoir fait avec la direction de la Sauvegarde avant une réouverture (licenciements de personnes pour faute, formation soutenue ds personnels qui resteront, travail du projet). Nous demandons à ce que le document justifiant la réouverture soit communiquée aux magistrats, aux services de la PJJ et aux organisations syndicales dans un souci de transparence. Les admissions devraient commencer à compter du 5 mars 2015.

DIALOGUE SOCIAL 2015

Nous avons proposé de délocaliser les CTIR afin de faciliter notre présence, nous avons évoqué les lieux de Troyes ou Auxerre. Mme STISSI ne semble pas s'y opposer mais le service RH était plus réticent.

Le calendrier des prochains CTIR a été abordé avec une demande de notre part de faire rapidement un CTIR portant sur les conditions de travail des agents. Nous sommes dans l'attente de propositions en ce sens.